

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-765

présenté par
M. Tardy, M. Saddier et Mme Duby-Muller

ARTICLE 24**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Météorologie	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Information géographique et cartographique	0	0
Prévention des risques	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Énergie, climat et après-mines	26 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	26 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	26 000 000	26 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La baisse des crédits des dépenses d'intervention « transferts aux ménages » (-26 millions d'euros, après -48 millions d'euros l'an dernier) est surprenante.

En effet, la loi sur la transition énergétique fixe un objectif global, ambitieux et complexe, de 500000 rénovations écologiques de logements par an d'ici 2017.

Avec cette baisse, et malgré le crédit d'impôt de 30 %, on constate que les crédits seront sans doute insuffisants pour atteindre cet objectif.

[Nota : En application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, cette opération consisterait techniquement à retirer des crédits de l'action n°01 du programme 217, pour les reverser au profit de l'action n°04 « Gestion économique et sociale de l'après-mines » du programme 174.]